



TER : les Régions préparent l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence

Pour l'UNSA, la concurrence n'est pas la solution !

L'UNSA-Ferroviaire a pris connaissance du communiqué de Régions de France du 10 novembre 2016. Le quatrième paquet ferroviaire prévoit l'ouverture des services publics de voyageurs. L'UNSA-Ferroviaire reste opposée à l'ouverture à la concurrence !

Selon l'UNSA, la concurrence n'est pas de nature à améliorer ni la sécurité, ni la qualité, ni les conditions économiques des transports ferroviaires. Régions de France préconise une mise en œuvre progressive de l'ouverture à la concurrence par une loi d'expérimentation. Le règlement européen « Obligation de Service Public » (OSP) prévoit de rendre obligatoire l'ouverture du marché du transport ferroviaire régional en 2023.

L'UNSA-Ferroviaire a émis de nombreuses préconisations visant à renforcer la qualité du service public tout en tenant compte des contraintes économiques des Autorités Organisatrices de Mobilités (cf. document UNSA « Pérennité et développement du TER »).

L'UNSA-Ferroviaire tient à souligner qu'avant toute démarche d'adoption d'une loi d'expérimentation, il est impératif de traiter durablement le volet social. Actuellement, rien n'est prévu concernant les modalités de mise à disposition ou de transfert du personnel en cas de changement d'opérateur !

L'UNSA-Ferroviaire veillera à ce que les ambitions du TER soient partagées et construites avec les agents pour une expérience salariée à la même hauteur que l'expérience client attendue.



Jean Carl MILLET
Secrétaire Fédéral TER/TET
06 34 47 19 89

Florent MONTEILHET
Secrétaire Fédéral Traction
06 51 99 01 65

Xavier ULRICH
Pilotage dossier TER
06 22 85 10 11